

ARRIVÉE LE

27 NOV. 2015

SERVICE TECHNIQUE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DST
+
Juba

COURRIER N° 9877

REÇU LE :

25 NOV. 2015

PST
URBA

COMMUNE DE SOLLIES-PONT

76

PRÉFET DU VAR

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Var

Service de l'Eau et des
Milieux Aquatiques

Dossier suivi par :
Roland SCARATO

Tél. : +33 4 94 46 80 62
Fax : +33 4 94 46 82 09

Réf. : 83-2015-00329 / A454

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

83210 SOLLIES PONT

Mèl : roland.scarato@var.gouv.fr

Objet : dossier de demande d'autorisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Mise à jour du schéma d'aménagement du ruisseau de Sainte-Christine sur la commune de SOLLIES-PONT
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

TOULON, le 19 NOV. 2015

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Mise à jour du schéma d'aménagement du ruisseau de Sainte-Christine sur la commune de SOLLIES-PONT

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 16 novembre 2015
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 83-2015-00329 / A454

Votre dossier a été transmis à :

Préfecture du Var - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Bd du 112ème Régiment d'Infanterie - CS31209 - 83070 TOULON Cedex

qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'autorisation. Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Conformément à l'article R. 214-9 du code de l'environnement, l'absence d'avis d'ouverture de l'enquête publique pendant plus de six mois après la transmission de votre demande complète d'autorisation emporte décision implicite de rejet de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation
La Chef du service de l'eau et des milieux aquatiques,

Chantal REYNAUD

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Var
Préfecture du Var Bd de l'Infanterie de Marine CS31209 83070 TOULON Cedex